



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 12 janvier 2023

**Dossier n° : AE 22.0535**

**Demandeur : ROQUESSOLANE Agnés**

**Date d'enregistrement de la demande : 27/12/22**

**Date limite de candidature : 26/03/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 26/04/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
TEISSIERES-DE-CORNET	2,95	BESSON J-Philippe	Section C 238,239,240,241,243,246,
CRANDELLES	7,45	BESSON J-Philippe et Marie	Section AA 84jkl, Section C 397,399, Section D 147,148,149,150,154, 163,250,251,252,273,274,275, 615,616,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**